

Ministère en charge de la culture

**Plan stratégique  
national  
et décennal  
de l'action culturelle  
au Togo  
2014 - 2024**



**POLITIQUE CULTURELLE**  
République togolaise



Commissariat aux politiques et  
au promotion de la diversité  
des expressions culturelles

Plan stratégique  
national et décennal  
de l'action culturelle au Togo  
2014 / 2024

# Sommaire

## **Mot du ministre en charge de la culture - 5**

### **Préambule - 7**

Liste des acronymes et abréviations utilisés - **9**

Enoncé de la Politique culturelle du 30 mars 2011 - **11**

Cadre d'élaboration du plan national et décennal de l'action culturelle au Togo / 2014 – 2024 - **15**

Plan national et décennal de l'action culturelle au Togo / 2014 - 2024 - **21**

Objectifs généraux - **21**

Objectifs spécifiques - **22**

Résultats attendus - **22**

### **ANALYSE CONTEXTUELLE - 25**

### **LES AXES STRATEGIQUES - 39**

#### **Axe 1. Formation, éducation et sensibilisation - 41**

1-1. Objectif prioritaire : la formation - **41**

1-2. Objectif prioritaire : l'éducation et la sensibilisation - **42**

#### **Axe 2 : Patrimoine et Identité - 45**

2-1. Objectif prioritaire : inventaire, sauvegarde, promotion et valorisation - **45**

#### **Axe 3 : Structures, Infrastructures et Equipements - 49**

3-1. Objectif prioritaire : construction et réhabilitation des locaux et équipements du ministère en charge de la culture et des directions régionales des arts et de la culture - **49**

3-2. Objectif prioritaire : réhabilitation et construction d'infrastructures et équipements culturels - **49**

#### **Axe 4 : Vie culturelle et gestion culturelle - 53**

4-1. Objectif prioritaire : visibilité de l'expression artistique nationale - **53**

4-2. Objectif prioritaire : réseautage et regroupements culturels - **53**

4-3. Objectif prioritaire : appui à la création et à l'innovation - **54**

4-4. Objectif prioritaire : diversification de l'offre culturelle - **55**

4-5. Objectif prioritaire : communication culturelle - **56**

4-6. Objectif prioritaire : lutte contre la piraterie (piratage) - **56**

4-7. Objectif prioritaire : diversité de l'expression culturelle - **57**

## **Axe 5 : Financement des arts et de la culture - 59**

- 5-1. Objectif prioritaire : utiliser efficacement le Fonds d'aide à la culture - **59**
- 5-2. Objectif prioritaire : financement public - **59**
- 5-3. Objectif prioritaire : actions publiques en faveur du financement **60**
- 5-4. Objectif prioritaire : financement privé - **60**
- 5-5. Objectif prioritaire : financement institutionnel - **61**
- 5-6. Objectif prioritaire : financement innovant - **61**

## **Axe 6 : Décentralisation et dynamisme culturel - 63**

- 6-1. Objectif prioritaire : redynamisation de l'action culturelle dans les régions - **63**

## **Axe 7 : Coopération culturelle et diplomatie culturelle - 65**

- 7-1. Objectif prioritaire : engager la bataille de la diplomatie culturelle - **65**
- 7-2. Objectif prioritaire : le soft power à la togolaise - **66**

## **Risques liés à l'exécution du plan stratégique - 67**

## **Suivi et évaluation - 67**

## Mot du ministre en charge de la culture

Le chantier de la culture est lancé dans notre pays. Une série d'initiatives déterminantes sont prises dans ce sens par le gouvernement. La plus récente, datée du mois de février 2013, est l'opérationnalisation du Fonds d'aide à la culture. Auparavant, l'adoption de la Politique culturelle le 30 mars 2011 par le Conseil des ministres a été un prélude décisif et une étape majeure. Ce document important fournit toutes les informations relatives à l'orientation que le gouvernement souhaite donner au secteur culturel. De façon très claire, le gouvernement togolais a souhaité, dans ce texte, donner à la culture la place qui lui revient lorsqu'un pays nourrit l'ambition de grandir, de mûrir et d'exister parmi les autres nations, comme une entité qu'on doit respecter. La Politique culturelle du Togo reconnaît l'intérêt de l'activité culturelle, au profit du progrès social et économique. Elle mesure l'enjeu stratégique que constitue le pouvoir culturel qui, considéré dans sa globalité, dans sa subtilité et sous toutes ses formes d'expression, renforce l'attractivité du pays.

Le Togo est activement engagé sur la voie du développement et la culture a forcément un rôle à y jouer. Par son dynamisme et son activisme, elle est capable de donner à la nation togolaise, l'image qu'elle souhaite montrer d'elle-même. Elle est en plus susceptible d'accompagner l'effort du gouvernement de rapprocher les Togolais, dans toute leur diversité, où qu'ils se trouvent et quelles que soient leurs sensibilités. La réussite du dialogue politique et social, la réalisation complète et durable de la réconciliation et de la paix, passent aussi par la culture.

Une fois l'importance de la culture reconnue, les questions fondamentales qui se posent sont celles de savoir comment la sauvegarder, comment la développer, comment la financer et comment inciter davantage toute la population à l'apprécier. Il revient au ministère en charge de la culture d'indiquer les stratégies appropriées à la réussite de sa mission, en se montrant dynamique, inventif, innovant, efficace et militant. Le ministère n'a aucun autre choix que de réussir cette mission. Pour cette raison, elle a adopté une méthode de travail qui ne peut pas trahir ses ambitions.

L'élaboration de la politique culturelle s'est faite en partenariat avec les acteurs du secteur. Sa mise en œuvre a ainsi plus de chances de succès, puisque le document reflète dans son essence et dans son contenu les expériences et les préoccupations des professionnels des métiers culturels. Cette même méthode chère au gouvernement a été appliquée au moment de l'élaboration des six plans stratégiques régionaux que chapeaute le présent plan stratégique national et décennal de l'action culturelle au Togo. Issu d'une réflexion et d'un dialogue ouverts, ce document global de mise en œuvre de la politique culturelle, couvrant la période de 2014 à 2024, témoigne d'un large éventail de points de vue. Il reflète les besoins et les attentes des professionnels eux-mêmes. Les objectifs et les résultats mis au point dans le cadre d'un tel partenariat entre le ministère et les acteurs culturels sont ainsi plus proches des aspirations partagées.

## Préambule

La culture peut être à l'origine des conflits et des batailles. Elle l'a été par le passé et l'est encore malheureusement dans certaines régions de la planète. D'effrayants prédicateurs ont même annoncé pour bientôt le choc des cultures qui se traduirait par la guerre des civilisations. A l'heure de la mondialisation, l'accès aux marchés de financement, les financements innovants, les amitiés et partenariats durables au profit du développement, la réussite des politiques de développement... répondent à des mécanismes complexes et souvent égoïstes. Au départ, la mondialisation a laissé supposer qu'elle était synonyme d'ouverture des frontières, d'effondrement des murs protectionnistes et de la chute des égoïsmes. Mais l'on observe plutôt le contraire. Les seules ouvertures sont celles des marchés financiers, et elles sont au profit des plus forts, engendrant des inégalités difficiles à accepter et qui constituent pour le monde une réelle menace. Face à ces constats, comment doivent se comporter les petits pays comme le Togo ? Personne n'a la réponse absolue à cette question. Cependant, la perspective pour un pays comme le Togo de rester constamment sous la dépendance des autres est effrayante.

Heureusement, une bonne partie de la planète, réfractaire à la philosophie de l'égoïsme, milite avec ardeur pour l'avènement d'un monde différent. La culture est alors considérée, non plus comme un facteur de divisions égoïstes, mais comme un élément important et essentiel de la cohésion entre les peuples et les personnes. Ardente militante de la promotion de la diversité culturelle, la politique culturelle du Togo engage, conformément à la tradition africaine, l'ensemble de la population togolaise, à cultiver des valeurs comme la tolérance, l'égalité, le dialogue et le brassage. Si certains préfèrent regarder la culture sous l'angle des problèmes, le Togo se positionne dans le camp

où la culture est une solution. Pour être entièrement une solution, un recours ou un mandat à la réussite individuelle et collective, elle a besoin d'être soutenue, promue, valorisée, défendue, financée et développée. Il est un fait que des puissances planétaires se sont fondées sur le pouvoir culturel pour développer leurs influences. De nos jours, les pays les plus en avance et ceux qui font le choix d'avancer tentent par tous les moyens de développer leurs capacités de séduction, pour attirer les investisseurs et les touristes du monde entier, en misant sur la puissance d'attraction de la culture. Cette option est certainement la bonne et c'est celle-là qui doit nourrir l'action culturelle du Togo. La puissance créative d'un pays ne dépend guère de sa taille, mais de ses ambitions. Si la cohésion entre les Togolais peut être renforcée, et si le déséquilibre entre le Togo et les autres pays du continent et du monde peut être amoindri, ne serait-ce qu'en partie, par la force de la culture, il est essentiel de ne plus négliger davantage cette voie. De nos jours plus qu'hier, un pays fragile est une proie ou un objet de mépris. Or, un pays qui ne crée pas est forcément fragile. Si nous pouvons nous aimer nous-mêmes et attirer les autres par la capacité de séduction de notre culture, alors développons-là !



## Liste des acronymes et abréviations utilisés

<b>ACP :</b>	Afrique, Caraïbes et Pacifique
<b>BIDC :</b>	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
<b>BUTODRA :</b>	Bureau togolais du droit d'auteur
<b>CDQ :</b>	Comité de développement de quartiers
<b>CEDEAO :</b>	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CVD :</b>	Comité villageois de développement
<b>DRAC :</b>	Direction régionale des arts et de la culture
<b>FAC :</b>	Fonds d'aide à la culture
<b>ISESCO :</b>	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
<b>OIF :</b>	Organisation internationale de la francophonie
<b>ONMC :</b>	Ordre national du mérite culturel
<b>PIN :</b>	Programme indicatif national
<b>PIR :</b>	Programme indicatif régional
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations-Unies pour le Développement
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
<b>UNESCO :</b>	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture



# Enoncé de la Politique culturelle du 30 mars 2011

La Politique culturelle de l'Etat togolais est un document important adopté en Conseil des ministres le 30 mars 2011. Il est composé de 7 chapitres. En voici le résumé.

## Chapitre I

### NOTIONS, VISION, MISSIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

La vision globale de la politique culturelle est de construire « une nation unie sur un socle culturel diversifié et en perpétuelle réhabilitation ou re-création ».

Pour traduire cette vision, l'Etat togolais à travers le ministère chargé de la culture s'est donné pour mission de reconnaître et de soutenir les créateurs, de promouvoir l'art et la culture et d'engager des actions d'information, pour mieux faire connaître à la population, le rôle et la place de la culture au sein de la nation. Les échanges culturels avec l'extérieur viendront renforcer cet engagement.

L'objectif général de la politique culturelle est d'asseoir les bases du développement culturel et artistique tout en l'orientant de manière à maximiser durablement son impact sur la réussite d'une vaste gamme d'objectifs de développement.

## Chapitre II

### CONSOLIDATION DES BASES DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Une orientation stratégique précise est indiquée dans les différents volets des préoccupations de base du développement culturel. Des programmes seront intégrés dans les différents secteurs d'activités pour la mise en valeur de la culture togolaise :

- Le milieu de l'éducation et de la formation professionnelle (insertion de l'éducation artistique dans les programmes d'enseignements primaire, secondaire et supérieur).
- L'élaboration et la vulgarisation du statut des artistes et la mise en place de réseaux professionnels, en vue d'accroître le professionnalisme dans le secteur et la sensibilisation aux droits des créateurs.
- La création et la promotion des infrastructures culturelles par l'Etat togolais, les municipalités, les collectivités, le secteur privé...
- L'intégration de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à la culture, en collaboration avec les médias.

## Chapitre III

### SECTEURS ET DOMAINES DE MANIFESTATIONS CULTURELLES

Dans ce chapitre, un recensement des activités a été fait. Nous retrouvons dans les événements culturels et artistiques du Togo : les fêtes traditionnelles et les festivals, la musique, la danse, le cinéma et le théâtre ; l'art plastique, l'artisanat, la mode, l'architecture et le design, l'édition, le patrimoine, le livre et la littérature.

## Chapitre IV

### PARTICIPATION ET CONTRIBUTION A LA VIE CULTURELLE

La promotion de la culture togolaise a besoin de la participation de tous les citoyens. Les principaux acteurs pouvant favoriser l'accélération du processus sont ciblés.

- Les jeunes : parce qu'ils sont considérés comme les futurs constructeurs de la nation, les futurs leaders mais aussi les créateurs, les publics et le marché culturel de demain ;
- Les femmes : considérées comme le pivot de la vie familiale, leurs rôles dans ce cas seraient de transmettre à l'enfant, les valeurs culturelles locales et nationales ;
- Les communautés de base, le secteur privé et la société civile : ils ont une certaine faculté, de concert avec les médias, d'atteindre un grand public.

## Chapitre V

### ARTICULATION DE LA CULTURE PAR RAPPORT AUX AUTRES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT

L'identité culturelle d'un pays le distingue de tous les autres pays du monde ; elle se retrouve dans tous les domaines. Pour cette raison, ce chapitre met l'accent sur les relations qui existent entre « la culture » et différents autres secteurs :

- La culture et la famille ;
- La culture et l'éducation ;
- La culture et le tourisme ;
- La culture et la justice ;
- La culture, l'urbanisme et les infrastructures de développement ;
- La culture et la santé ;
- La culture et l'agriculture ;
- La culture et les pratiques religieuses ;
- La culture et le genre ;
- La culture, les sports, les jeux et les jouets traditionnels ;
- La culture, la science et la technologie ;
- La culture, l'administration et la gouvernance démocratique ;
- La culture, le travail et l'emploi ;
- La culture et l'environnement ;
- La culture et la citoyenneté.

## Chapitre VI

### COOPERATION CULTURELLE ; INTEGRATION REGIONALE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

La coopération, la diplomatie et les échanges culturels sont des moyens de développement national, de rapprochement des peuples et d'enrichissement. Ces moyens se développent à divers niveaux : le ministère chargé de la culture, le ministère des affaires étrangères et de la coopération, le ministère du tourisme. Ces moyens se développent également à l'échelle des régions et des municipalités. Il sera apporté à ces différents niveaux, quelques aménagements dans le but de favoriser la mise en œuvre de la politique culturelle.

## Chapitre VII

### L'ADMINISTRATION, LA MISE EN ŒUVRE, L'EVALUATION ET LA REVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Le ministère en charge de la culture est responsable de l'administration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la révision de la politique culturelle. A cet égard, son autonomisation est une priorité, pour parer à l'instabilité qui caractérise ce département.

# Cadre d'élaboration du plan national et décennal de l'action culturelle au Togo 2014 – 2024

Le plan stratégique national et décennal de l'action culturelle au Togo est le fruit d'un processus de large consultation de tous les acteurs du développement national :

- Les acteurs culturels (artistes, professionnels de la culture) ;
- les acteurs institutionnels (ministères, collectivités territoriales) ;
- les associations à caractère culturel, les syndicats et autres corporations culturels ;
- Les journalistes culturels ;
- Les hommes de culture, les chercheurs, les entrepreneurs culturels, les universitaires.

A l'issue de ce processus de large consultation des acteurs culturels qui s'est étendu à toutes les régions du pays, six plans stratégiques régionaux ont été élaborés. Chapeautés par le plan stratégique national et décennal de l'action culturelle au Togo, ces six plans tiennent compte des spécificités de chaque région et permettront de mettre en œuvre la politique culturelle de façon décentralisée.

Le plan est élaboré autour de sept (7) axes majeurs.

## **Axe 1. Education, sensibilisation et formation**

Chaque citoyen togolais a le droit de participer à la vie culturelle de sa communauté.

Toute la population devra être éveillée à une sensibilité culturelle optimisée.

Les artistes devront bénéficier d'une éducation artistique professionnelle à travers des formations, des ateliers, des stages, des conférences, des forums, des publications, les médias, les voyages...

Le renforcement des capacités du personnel de l'administration culturelle publique et du secteur privé (renforcer le mécénat, l'aide à la création et le sponsoring) devra être une priorité.

L'Etat devra conduire la population à mieux connaître les différents métiers artistiques et contribuer à leur promotion et valorisation.

Les personnes âgées étant détentrices de savoirs et savoir-faire ancestraux, il est nécessaire que la problématique de la transmission de leurs savoirs et connaissances soit examinée sous tous les angles afin d'identifier des trésors humains vivants.

## **Axe 2. Patrimoine et identité**

Le patrimoine doit être reconnu comme un vecteur d'identité culturelle (locale et nationale). Il devra donc être protégé et sauvegardé dans chaque région, en s'appuyant sur les populations, les professionnels des métiers du patrimoine, et les technologies de l'information et de la communication, ainsi que la numérisation.

La valorisation des personnalités artistiques historiques togolaises est essentielle. La reconnaissance par l'Etat de nos grands artistes peut



contribuer à l'essor culturel, rassurer les nouveaux artistes et stimuler chez les jeunes l'esprit de créativité.

Le cadre de vie du Togolais doit de plus en plus s'adapter aux spécificités des différents éléments de l'identité culturelle du Togo.

Dans un monde en pleine globalisation, avec un risque d'uniformisation des cultures, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel régional et national doit être une préoccupation dans les programmes de coopération avec le reste du monde.

### **Axe 3. Structures, Infrastructures et Equipements**

L'Etat doit offrir à tous les citoyens les moyens de jouir de la culture. A cet effet, une politique volontariste de création de nouveaux lieux, cadres de création, de promotion et de diffusion de la culture doit voir le jour.

La réhabilitation des infrastructures et équipements culturels (bibliothèques, musées, centres culturels, salles de spectacles...) est une nécessité absolue.

Les équipements privés devront être inventoriés et intégrés dans un réseau de promotion culturelle. Il y a nécessité de réhabiliter les centres culturels en construction depuis 1995 et qui ne sont pas achevés à nos jours.

### **Axe 4. Vie culturelle et gestion culturelle**

Le développement à travers la culture passe nécessairement par la création d'un marché culturel dynamique. La vitalité et la promotion de ce marché sont nécessaires à la rentabilité significative de l'économie culturelle nationale.

Les principaux événements, organisations et entreprises culturels, doivent être soutenus et valorisés : fêtes traditionnelles, semaines

culturelles, festivals, spectacles, salons littéraires, expositions, foires, concerts, défilés de mode, productions audiovisuelles...

Les conditions doivent être créées afin que les artistes vivent de leur travail. Un effort important doit être fait pour la valorisation de leur cadre de travail et la gestion collective de leurs droits.

La visibilité des artistes doit être davantage assurée à travers leur promotion, par des rencontres et festivals artistiques et culturels au Togo et à l'étranger. L'émergence de nouveaux talents est à ce prix.

Le renforcement des industries culturelles et de leur performance doit faire partie des priorités de l'Etat afin de faire des arts et de la culture un secteur productif et réellement viable.

Une semaine nationale de la culture doit être instituée afin de promouvoir dans l'esprit de la population l'importance de la culture, son économie et l'envergure des industries créatives comme levier de développement.

L'adoption du statut de l'artiste constituerait un atout majeur pour l'action culturelle.

Le combat contre la piraterie et le respect absolu du droit d'auteur qui vont de pair, doivent connaître une efficacité remarquable.

Les droits culturels, à travers la promotion de la diversité des expressions culturelles, devront être assurés.

## **Axe 5. Financement des arts et de la culture**

Le budget annuel du ministère en charge de la culture représente environ 0,10 % du budget national. Chaque Direction régionale des arts et de la culture (DRAC) se retrouve avec un budget annuel de 5 000 000 FCFA exécuté à 75%.

Le budget national de la culture devrait être substantiellement revu à la hausse, de même que celui des DRAC.

La création du Fonds d'Aide à la Culture permettra de son côté d'investir davantage dans la culture.

Le financement privé (entreprises, fondations, partenaires...) doit être sollicité et encouragé.

Le sponsoring, le parrainage et le mécénat doivent contribuer à renforcer l'investissement culturel.

La coopération culturelle sous-régionale, continentale et internationale (bilatérale et multilatérale) doit être sollicitée avec plus d'ardeur.

D'autres sources de financement sont aujourd'hui possibles et doivent être explorées, tels que les fonds ACPCultures, les fonds sur les programmes normatifs PIR et PIN, pour ne citer que ceux-là.

## **Axe 6. Décentralisation et dynamisme culturel régional**

La décentralisation voulue par la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et libertés locales doit être poursuivie et véritablement mise en œuvre.

Les spécificités culturelles et locales doivent être identifiées, mises en exergue et promues au bonheur des populations togolaises. Dans cette optique, il convient d'encourager la multiplication des initiatives culturelles dans les localités et les régions. Pour ce faire, les collectivités locales doivent intégrer la culture dans leur budget.

La célébration des fêtes traditionnelles sur toute l'étendue du territoire national devra être repensée. Tout en préservant leur caractère authentique, elles doivent servir de moteur de développement des localités de l'intérieur du Togo.

## **Axe 7. Coopération culturelle et diplomatie culturelle**

Les accords et traités de coopération culturelle doivent trouver leur place dans les priorités de la diplomatie togolaise. A cet effet, la synergie entre les ministères en charge de la culture et de la coopération, doit être permanente et dynamique.

L'entente intergouvernementale autour de la culture doit être encouragée pour être plus dynamique afin de se montrer plus efficace pour encourager un développement concerté entre le Togo et différents pays amis.

Faciliter la circulation des artistes et de leurs œuvres est un devoir pour l'Etat togolais. Les impératifs nationaux de développement doivent en tenir compte.

La coopération culturelle sous-régionale, en matière de partenariats, de coproductions et de co-organisations doit être encouragée.

# Plan national et décennal de l'action culturelle au Togo / 2014 - 2024

Le 30 mars 2011, le décret n° 20-46/PR portant approbation du document de politique culturelle du Togo a été pris. Il dote l'Etat d'une politique culturelle qui prône la consolidation des bases du développement par la culture et précise les secteurs et les domaines de manifestations culturelles, de même que les modes de participation et de contribution à la vie culturelle, l'articulation de la culture avec les autres secteurs de développement. Cette politique prend en compte également la portée de la coopération culturelle qui favorise l'intégration régionale et les échanges internationaux.

Le plan stratégique national et décennal de l'action culturelle au Togo découle de ce document de politique culturelle et en constitue une mise en œuvre pratique dans les différentes régions du pays. Ce document indicatif appelle au réalisme, étant donné que les attentes dans chacune des régions sont nombreuses. Cependant, l'urgence de certaines situations doit être soulignée.

## Objectifs généraux

Les objectifs généraux suivants sont principalement visés :

- Promouvoir la culture togolaise dans toute sa diversité ;
- Créer le cadre et les conditions appropriés pour promouvoir un véritable développement culturel et artistique ;
- Sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- Favoriser la créativité sous toutes ses formes, encourager et soutenir les créations culturelles.

## Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le plan vise :

- Le positionnement des arts et de la culture au cœur de la politique de développement menée par le gouvernement ;
- La majoration du financement des arts et de la culture, à l'échelle nationale et régionale ;
- La réhabilitation et la construction d'infrastructures et équipements culturels ;
- La valorisation et la viabilisation des métiers artistiques et culturels ;
- L'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie des artistes ;
- Le soutien aux organisations et manifestations culturelles ;
- Le rayonnement culturel de chaque région du pays et de la capitale ;
- Le dynamisme de la coopération culturelle sous-régionale et internationale.

## Résultats attendus

En 2024, les résultats suivants sont attendus :

- La culture est pleinement intégrée à l'action du gouvernement pour un développement durable du Togo ;
- La culture est inscrite au rang de priorité nationale ;
- Les infrastructures et équipements culturels sont réhabilités et construits à l'échelle du pays ;
- Le dynamisme de l'expression artistique et l'épanouissement culturel connaissent une amélioration palpable dans chaque région ;
- La population togolaise a suffisamment pris conscience de l'importance de la culture dans le développement économique du Togo ;
- Le financement de la culture est à la hauteur des ambitions

stratégiques du développement culturel ;

- Les artistes togolais ont les moyens de créer, de vivre de leurs métiers et de mieux représenter le pays sur les scènes internationales ;
- Les acteurs, entreprises et organismes culturels se sentent soutenus et sont engagés dans la professionnalisation de leurs métiers, au bénéfice de l'économie culturelle régionale et nationale ;
- La participation de la population aux activités artistiques et aux événements culturels est améliorée.
- La coopération culturelle sous-régionale, continentale et internationale est renforcée.

Pour sa mise en œuvre efficiente, ce plan national qui traduit la politique nationale est décliné en plans régionaux. Chacune des six (6) régions administratives du Togo a ainsi son propre plan stratégique, même si de façon générale, les réalités se ressemblent d'une région à l'autre.

Le présent document est le plan stratégique national et décennal de l'action culturelle au Togo de 2014 à 2024.





# Analyse contextuelle

## Présentation générale

La création artistique togolaise connaît actuellement un extraordinaire frémissement, à l'intérieur du pays comme dans la diaspora. Un mouvement est en marche, dans la capitale comme dans les régions. La création artistique togolaise démontre enfin son énorme potentiel. Elle est prête à fleurir, de manière à figurer bientôt parmi les plus expressives du continent, à condition naturellement qu'on l'y aide. A l'heure actuelle, les réussites les plus remarquables sont individuelles et ne doivent leurs carrières qu'à leurs propres efforts. Pourtant, le secteur culturel togolais traverse d'énormes difficultés. Face à ses trois voisins immédiats que sont le Ghana, le Burkina Faso et le Bénin où la culture et les artistes sont davantage valorisés, le Togo fait piètre figure. Il fut pourtant une époque où, l'on a essayé de développer le pouvoir culturel, dans la musique, le théâtre, les arts plastiques, la danse... en s'appuyant sur quelques personnalités talentueuses. Ce fut l'époque où certaines gloires ont pu se construire en termes de carrière, avec l'aide de l'Etat. La relève a même semblé poindre. Puis le Togo s'est retrouvé plongé dans une profonde crise politique dont il sort aujourd'hui culturellement délabré et impuissant. Des secteurs entiers de la culture, tel que le cinéma, ont été trop longtemps abandonnés. Malgré cette précarité, la création togolaise ne s'est jamais éteinte. Au contraire, elle a tenu bon, dans la souffrance et la pauvreté. Le milieu culturel reproche à l'Etat sa passivité. Les causes de ce chaos sont depuis longtemps identifiées :

- la crise sociopolitique que le Togo a traversée ;
- l'instabilité qui marque le ministère en charge de la culture, qu'on colle au gré des remaniements à divers portefeuilles ministériels ;
- l'absence pendant longtemps d'une politique culturelle formelle ;

- le faible financement du ministère en charge de la culture ;
- le faible financement des directions centrales et régionales des arts et de la culture ;
- la faiblesse de l'investissement public dans le patrimoine culturel et la création ;
- le manque d'intérêt des opérateurs privés et professionnels ;
- la faiblesse de l'engagement des entreprises, de l'élite et de la diaspora en faveur de la culture ;
- etc...

Toutes ces raisons ont appauvri l'existence et l'expression culturelles togolaises, les rendant indigentes à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Aujourd'hui, on constate un extraordinaire frémissement. Au même moment, on note une réaction appropriée de la part du gouvernement qui pose un certain nombre d'actes importants :

- l'adoption d'une politique culturelle nationale ;
- l'étude d'un certain nombre de textes, tels que le statut de l'artiste, la politique du livre, l'avant-projet de loi réglementant la profession cinématographique et vidéographique au Togo ;
- la création d'un fonds d'aide à la culture ;
- etc...

## Les arts et la création artistique

Le folklore, la musique et la danse sont les principaux modes d'expression artistique au Togo. Cependant, la création artistique togolaise a beaucoup évolué. En cinquante années d'indépendance du Togo, elle a connu plusieurs phases, suivant l'histoire du pays. Les arts de la scène (musique, théâtre, folklore, concert-party...), les arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, fresque...), les arts littéraires, les arts de la mode et du design, pour n'en citer que quelques-uns, se sont développés au fur des décennies et constituent le fondement de l'art togolais. On désigne par art togolais, toute création faite par un Togolais. C'est une création relativement jeune, puisque l'Etat togolais lui-même est jeune. C'est une création originale mais aussi métissée,

puisqu'elle est issue de brassage culturel. A la fois traditionnelle et moderne, elle a montré beaucoup de potentiels et parfois du génie. Longtemps négligée, la création artistique togolaise est désormais en phase avec la volonté de l'Etat de développer le pouvoir culturel du pays.

## Les acteurs

Il est nécessaire de s'arrêter avant tout sur le ministère en charge de la culture, auquel est assignée la mission de mettre en œuvre la politique culturelle. Ce ministère est l'artisan principal du développement culturel que souhaite le gouvernement. Sa tâche est délicate en ceci qu'elle s'occupe d'un domaine considéré comme marginal et on lui confie généralement peu de ressources pour mener à bien sa mission. La gestion de la politique culturelle lui recommande cependant d'orienter, avec les moyens dont il dispose, son action de manière efficace vers le cœur du pouvoir culturel, en développant la sensibilité de la population à la culture. Le ministère doit pouvoir, dans la manifestation de ses ambitions, courtiser de façon ardente l'intérêt de tous ceux qui, au Togo comme ailleurs, peuvent concourir à augmenter ses moyens et améliorer ses ressources. En orientant son action vers l'infrastructure, notamment les salles de spectacle, les galeries, les musées, les bibliothèques, et leurs équipements, ainsi que vers le patrimoine culturel, les artistes, les compagnies artistiques, les centres culturels, les entreprises culturelles... il se donnera la capacité de fédérer tous les acteurs autour de son action, pour en faire ses plus fervents ambassadeurs. Le ministère dispose d'une administration dont il convient d'expérimenter sans arrêt le dévouement et les compétences. Au même moment, il doit continuer d'associer les ressources humaines extérieures à son service, qu'elles soient nationales ou internationales.

Quant aux autres acteurs que sont les artistes, les compagnies artistiques, les organismes culturels, les professionnels du spectacle, les organisateurs de festivals et foires, ils ont le droit de tout attendre du ministère de tutelle, mais ils ont aussi leur propre partition à jouer.

## Formations des acteurs

À la formation des acteurs publics et privés, il faut accorder une place de premier plan. La formation continue, le recyclage des compétences et le renforcement des capacités doivent répondre non seulement à l'assimilation complète des procédures administratives mais en plus, ils doivent aussi et surtout répondre aux besoins réels du terrain. Il s'agit plus que tout de sensibiliser toute l'administration culturelle aux missions et objectifs de la politique culturelle. Ainsi, la réforme du ministère en charge de la culture doit se poursuivre. La formation des acteurs se doit d'être considérée comme un outil de gestion, en lien direct avec les résultats attendus. Dans ce sens, ce qui vaut pour le personnel vaut également pour le milieu culturel, où le besoin de formation, de recyclage des compétences et de renforcement des capacités est tout aussi immense. Le monde étant en perpétuelle évolution, de nouveaux métiers naissent tous les jours. Ainsi également du milieu de l'art où de nouveaux acteurs arrivent sur le marché. Il est par conséquent important d'élargir les options et d'ouvrir les perspectives à travers la formation, afin d'ouvrir la culture togolaise sur la modernité gouvernée par les technologies de l'information et de la communication.

## Visibilité des artistes

La question de la place de l'artiste au sein de la société togolaise, liée à celle de son rôle dans le développement du pays, doit faire l'objet d'une profonde réflexion. Laquelle permettra de proposer à la conscience collective nationale une définition illustrée et donc accessible de la culture. Ici, il s'agit d'indexer les différentes fonctions de la culture, de l'origine des temps à nos jours, puis d'évaluer son impact sur l'avenir. Non pas l'avenir pris dans son sens le plus abstrait, mais l'avenir tangible et palpable de chaque citoyen, de l'Etat, de la nation et du pays. Démontrer la dimension culturelle de l'économie, des métiers réputés sérieux, du sport, de l'organisation sociale et son incidence sur la famille, du rapport à l'argent, au temps, du rapport à nous-mêmes

et aux autres, c'est montrer à chaque Togolais, à quel point la culture est une entité entière et sérieuse. La définition de la culture et de ses fonctions requiert une communication adaptative, elle-même soumise à une stratégie de proximité. Le terme « proximité » est utilisé ici dans le sens de ce que nous pouvons entendre, comprendre et accepter, individuellement et collectivement.

Démontrer le lien étroit entre la culture et la réussite sociale dans chaque famille, puisque tel devra être finalement le but de l'opération, faciliterait la communication sur le sens de l'art. Entre l'art et la culture, le lien de filiation est précieux, autant qu'il l'est entre la culture et le développement. L'artiste togolais, initiateur de la création artistique togolaise, sera en définitive placé sur un piédestal qui le restituera certainement à ses dimensions sociales, économiques, politiques, historiques, spirituelles et thérapeutiques, traditionnelles et contemporaines, postmodernes et post-raciales. On peut espérer, en changeant de la sorte le regard de la famille, de la société, des décideurs économiques et politiques sur cette trinité œcuménique que forment la culture, l'art et l'artiste, améliorer la visibilité de l'artiste togolais à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

## **Manifestations culturelles**

La multiplication des manifestations culturelles dans un pays détermine le dynamisme du secteur culturel. Au Togo, il est difficile de chiffrer exactement les manifestations qui se déroulent sur une année dans la capitale et dans les régions. Cependant, l'institutionnalisation de l'annuaire des statistiques culturelles est de nature à remédier à cette situation. Une certitude par contre : les manifestations culturelles disparaissent autant qu'elles apparaissent dans le paysage. Les spectacles de musique, les tournées artistiques, les représentations théâtrales, les festivals, les colloques, les conférences, les carnivals, les concerts, les salons, les foires, les ateliers, les compétitions, les jeux ou concours, les séminaires, les rencontres culturelles, les campagnes touristiques, les clubs de lecture, les clubs de cinéma, les clubs de causeries, les cercles d'études, les veillées culturelles, les visites de musées, de monuments ou de sites du patrimoine... se

suivent mais ne perdurent pas toujours. D'envergure souvent modeste, ces manifestations sont pour la plupart de factures amateurs et sont caractérisées par la mal organisation et l'improvisation.

Par définition, une manifestation culturelle est une activité dynamique qui se fonde sur les pratiques culturelles. Sa durée est variable. Elle peut donc s'étendre sur une journée comme elle peut durer des journées entières. S'adressant à un public ciblé ou divers, elle offre une occasion particulière de rassembler des gens pour célébrer une thématique, un symbole ou un concept. Une manifestation peut revêtir un caractère territorial, local, régional, national ou international. Par essence, une manifestation culturelle se destine à occuper les temps de loisirs ou à développer l'épanouissement humain. Quand elle est bien réfléchie, elle se fonde sur des valeurs éducatives ; c'est donc à l'essence de l'homme qu'elle s'adresse, particulièrement à ses potentialités et à sa liberté.

L'époque est à la civilisation des loisirs ; voilà qui fait partie des défis de la politique culturelle togolaise ! Elle doit pouvoir identifier et répertorier toutes les manifestations qui s'organisent chaque année sur le territoire national, évaluer leur portée éducative et l'impact qu'elles ont sur les populations, particulièrement la jeunesse. Il est des obligations de la politique culturelle de soutenir les manifestations les plus sérieuses, quitte à ressusciter quelques-unes qui ont disparu faute de moyens. Les plus innovantes doivent pouvoir elles aussi trouver l'appui nécessaire auprès du pouvoir public. Quelles que soient leurs tailles et leurs contours, c'est tout naturellement que toutes les manifestations culturelles doivent sentir qu'elles ont au Togo une place, un rôle, des soutiens, des appuis et qu'elles peuvent y fleurir, afin d'alimenter la dynamique culturelle du pays, pourvu qu'elles s'abstiennent de dégrader l'homme et les valeurs de la République.

### **Le marché de l'art**

La question du marché de l'art est étroitement liée à celle du financement du secteur culturel. Pour que le marché de l'art existe

et parvienne à générer de la richesse, il faut le créer et l'impulser, à travers l'investissement et la communication. Au Togo, le marché de l'art n'existe pratiquement pas. Les conditions de vie et de travail des artistes sont lamentables. Les organisateurs de manifestations culturelles ont du mal à amortir leurs investissements et à générer des bénéfices. Les professionnels de la culture peinent à attirer l'attention des banques, à les rassurer afin d'accéder à des prêts. Le fonds de garantie des industries culturelles initié par la BIDC (Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO) et l'OIF (Organisation internationale de la francophonie) se montre très inefficace parce qu'inadapté au contexte togolais marqué par la paupérisation du marché culturel. Il faut alors trouver les moyens de permettre aux entreprises culturelles togolaises de disposer des finances nécessaires à leur développement. Cela peut se traduire par une rigoureuse politique publique de subventions, de prêts et d'avance sur recettes.

Le piège de la rentabilité à tout prix doit néanmoins être évité. Le marché de l'art dans toute sa globalité doit être développé. Cela demande des choix sur la durée, de l'audace et beaucoup de prudence.

## **Financement des Arts et de la Culture**

Le financement de la politique culturelle du Togo revient essentiellement à l'Etat. Le Fonds d'aide à la culture arrive au moment où la question du besoin d'investissement dans le domaine culturel se pose avec urgence. Les besoins du secteur sont tels qu'il faudra pourtant chaque année faire l'effort de relever cette dotation si précieuse. Car, la mise en œuvre de la politique culturelle nécessite de plus en plus de moyens. Pour atteindre ses objectifs, le ministère en charge de la culture devra se montrer actif et inventif, afin de trouver les fonds additifs pouvant augmenter ses capacités d'investissement. Le cabinet s'appuie depuis longtemps sur les partenaires en développement et des organismes spécialisés comme l'Unesco. Il faut se demander à quel point ces institutions peuvent être davantage sollicitées. Le fonds de garantie des industries culturelles initié par la BIDC (Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO), est également une option. Ce fonds

visé à faciliter l'accès aux prêts bancaires aux industries culturelles, en prenant à son compte une partie du risque financier. Or, les industries culturelles au Togo sont très majoritairement incapables d'accéder à ce fonds de garantie, parce qu'elles ne peuvent pas rassembler les finances initiales qui en conditionnent l'accès. Il convient alors de trouver des mécanismes pour rendre ce fonds accessible. Par ailleurs, il faut imaginer comment augmenter le nombre des partenaires financiers. Une manière de répondre au besoin de financement serait de former une équipe spéciale au sein du ministère, ayant pour mission de rechercher les financements additifs. Ce travail peut aussi bien être confié à un cabinet privé spécialisé. Quelle que soit la structure à laquelle reviendra cette tâche stratégique, elle devra trouver réponses aux questions suivantes. Combien faut-il exactement investir chaque année dans le secteur pour répondre réellement aux objectifs de la politique culturelle ? Où et comment trouver les ressources additives : comment les investir ? La contribution du milieu des affaires est une piste à explorer avec ardeur, méthode et imagination. Il sera utile et rassurant pour de potentiels donateurs d'initier un mécanisme de suivi et de contrôle afin d'assurer la bonne gestion des fonds.

### **Infrastructures et équipements culturels**

Musées, bibliothèques, salles de spectacles, salles de cinéma, galeries, maisons de la culture, centres culturels, centres communautaires... voilà autant d'infrastructures nécessaires à l'expression et au partage de la culture ! La situation des infrastructures culturelles est désastreuse au Togo, particulièrement en dehors de la capitale. On trouve des musées et des bibliothèques dans toutes les régions du pays, mais ils sont laissés dans un état parfois choquant : autant les immeubles, leurs fonds culturels que le personnel qui y travaille. Les bâtiments dans lesquels sont installés les services des Directions régionales des arts et de la culture ne sont d'ailleurs pas dignes de la mission qui leur est assignée. A Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Tsévié, chefs-lieux des différentes régions et même à Lomé, la capitale, il est urgent de mettre à la disposition des DRAC de nouveaux bâtiments



dotés des équipements nécessaires à la réussite de leur mission. Le cabinet du ministère en charge de la culture se trouve lui-même dans un pénible état. Certes, on a pu trouver de nouveaux locaux au ministre et à ses proches collaborateurs ; cela doit être salué. Il est cependant urgent de réhabiliter complètement les locaux du cabinet. On ne peut pas dignement attendre des services si mal logés et si mal équipés, de s'investir corps et âmes dans la réhabilitation et la construction de musées, de bibliothèques, de galeries, de salles de spectacle et de centres culturels, quand eux-mêmes ont les mêmes besoins. La politique des infrastructures et équipements culturels doit donc commencer au niveau des conditions de travail des fonctionnaires, en même temps que ceux-ci investissent leur énergie à construire sur le terrain. A propos du terrain, il y a urgence partout : de Lomé à Cinkassé. Un programme national de réhabilitation, de construction et d'équipement des infrastructures culturelles doit être installé. Piloté par une équipe formée à ce propos, ce programme aura la charge de la planification et de la gestion décennale de la politique de développement des infrastructures culturelles, avec bilan et contrôle annuels.

### **Logistique et encadrement professionnel**

Le potentiel créatif togolais est immense. Il est plus que jamais nécessaire de renforcer la chaîne culturelle. L'organisation des événements culturels nécessite l'intervention de nombreuses personnes dont les métiers, passions et occupations déterminent la réussite technique d'un festival, d'un concert, d'une exposition, d'un défilé de mode ou d'une tournée humoristique. De la programmation à la réalisation d'une manifestation, il faut compter une série d'intervenants dans divers domaines : la communication, l'animation, la coordination des équipes, la préparation des réunions, la gestion du temps ou encore la formation des stagiaires... L'encadrement culturel nécessite des métiers qui existent déjà au Togo, ou qu'il faut créer, soutenir, renforcer et développer.

Il en est de même de la logistique. La conception des affiches, la préparation et la gestion du son, de la lumière, la scénographie, pour ne citer que

ces quelques exemples, font partie du spectacle et il faut des talents, parfois des génies pour assurer ces prestations. Certains organismes dans le pays possèdent le minimum de ces ressources, mais d'autres sont obligés de les louer. Dans le contexte togolais, le niveau et la qualité de ces prestataires et services ont besoin de renforcement et de recyclage. Ces métiers nécessitent la maîtrise de technologies en constant développement. A l'heure actuelle, il n'y a aucun moyen d'assurer au Togo l'organisation d'un méga-spectacle. Les matériels nécessaires à la bonne qualité du son ou à la lumière ne sont pas disponibles sur le terrain, ni les compétences expérimentées pour préparer l'événement et assurer sa réussite. Des efforts sont faits en ce sens, surtout dans le privé. Il faudra identifier les options disponibles et planifier le développement de la chaîne du spectacle. Dans les trois ou cinq années à venir, les Togolais doivent être capables d'organiser un beau spectacle, quelle que soit sa dimension (petit, moyen ou méga spectacle).

## **Patrimoine culturel**

Dans l'existence culturelle d'un pays, il y a la création contemporaine et celle du passé. Inévitablement, la première se nourrit et grandit de la seconde. Les modèles du passé sont encore vivants partout sur le territoire togolais : des chansons, des récits, des danses, ou alors des métiers et des savoir-faire. Le patrimoine, c'est aussi les bâtiments, les monuments, certains sites comme ceux du Koutammakou, de Nok ou de Mamproug. L'histoire, les hommes qui l'ont faite, les écrits, les discours, les événements ou encore les œuvres d'art, comme celles laissées aux bons souvenirs et aux belles émotions de toute la nation par Paul Ahyi ou Bella Bellow, font partie du patrimoine national.

La mise en œuvre de la politique culturelle n'a pas besoin de faire un choix entre le présent et le passé. Puisque l'avenir dépend des deux, la politique culturelle assigne inévitablement l'ordre de s'occuper à la fois du présent, du passé et du futur. A ce titre, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel togolais est incontournable. Quels que soient les moyens que cela nécessite, il faudra les trouver, afin

de poursuivre sur tout le territoire, le travail d'inventaire du patrimoine culturel (matériel et immatériel) entamé par le ministère de tutelle. Lors de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Togo, on a pu mesurer l'utilité de protéger les archives, qu'elles relèvent de l'audiovisuel, de la radio, de la presse, de la photographie, des arts plastiques ou du récit oral. La numérisation du patrimoine culturel est fortement recommandée et doit être l'objet d'un programme national. Le pays est en train de se développer ; pour les besoins des grands travaux, des maisons ou des bâtiments sont rasés ou vont l'être. Il y a là des souvenirs à préserver et parfois des trésors à protéger. La sauvegarde seule ne suffit pas. Il est utile de faire connaître le patrimoine du pays à tous les Togolais et aux visiteurs, tout en le mettant à la disposition des chercheurs et des universitaires. Les visites des sites sont utiles pour les élèves, collégiens, lycéens et étudiants. La sensibilisation doit être faite à leur endroit. La diffusion numérique sur l'internet, par la création de portails dédiés au patrimoine culturel, fait partie des options à mettre rapidement en œuvre.

## Diversité culturelle

L'histoire met ensemble des populations qui n'ont pas choisi de l'être. Les guerres, les migrations, le développement, les formes de dominations telles que la colonisation ou l'esclavage sont souvent à la source de situations complexes où les rencontres humaines se font dans la douleur. Mais on apprend à vivre ensemble, à s'aimer et à partager un même pays. C'est un choix que les Togolais ont fait, comme d'autres ont pu le faire. Mais ce choix n'a de réelles chances de réussir que lorsque les valeurs liées à la construction d'une nation sont préservées, défendues et promues. Le mélange des populations conduit au brassage des cultures. La politique culturelle togolaise protège la diversité culturelle, identifiée comme une richesse inestimable. Cela suppose de garantir l'expression de toutes les différences, de manière à assurer leurs droits à l'expression, à travers la culture et les arts. Garantir la diversité des expressions culturelles n'est pas uniquement lié à la promotion des droits ethniques. Le temps a vu se développer

d'autres communautés de différences relatives au genre, à l'âge et aux modes de vie (à l'exemple des réseaux sociaux sur les plateformes numériques). Ainsi la promotion de la femme est une valeur défendue par la politique culturelle au même titre que l'expression de la jeunesse, des personnes âgées, des personnes en situation de handicaps...

## LES AXES STRATEGIQUES

Décennal, le plan ne peut régler d'un seul coup tous les problèmes et difficultés identifiés. Il est par conséquent articulé autour d'objectifs prioritaires, réalistes et réalisables sur une dizaine d'années. Conditionnés pourtant dans leurs réalisations par les moyens à mettre en œuvre, ces objectifs prioritaires sont forgés autour des sept (7) axes ayant servi de cadre de consultation, de dialogue, de recherche, de prospective... lors de la vaste mission menée par le ministère en charge de la culture auprès du milieu culturel dans tout le pays.

Pour chaque objectif prioritaire, des actions concrètes sont proposées.



# ***LES AXES STRATEGIQUES***





## **Axe 1. Formation, éducation et sensibilisation**

*La formation sur les dix années à venir est essentielle. Elle doit trouver un intérêt particulier de la part des décideurs et des partenaires. Tous les acteurs du milieu culturel en ont besoin.*

### **1-1. Objectif prioritaire : la formation**

#### **Actions**

Elaborer un Programme national de formation pour les acteurs publics et privés du secteur culturel. Ce programme répondra aux besoins suivants :

- La formation continue des cadres du ministère en charge de la culture, de manière à les outiller davantage aux techniques modernes de gestion et de management ;
- La formation continue de l'ensemble des services du ministère en charge de la culture, dans la capitale comme dans les régions. La formation (ateliers, conférences, renforcement des capacités, recyclages...) doit couvrir les divers domaines d'intervention du personnel public et tous les aspects de ses relations avec les professionnels et amateurs de la culture ;
- La formation des artistes et acteurs culturels : organismes culturels, médias culturels, critiques d'art, historiens de l'art... dans les domaines suivants : création artistique, management et entrepreneuriat culturels, gestion de carrière, élaboration de dossier financier, recherche d'informations, recherche de financement, communication culturelle, technologies de l'information et de la communication...

## 1-2. Objectif prioritaire : l'éducation et la sensibilisation

### Actions

Négocier et signer des ententes entre le ministère en charge de la culture et ceux de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement professionnel... pour introduire l'enseignement de l'art, de l'histoire de l'art, du patrimoine culturel... dans le système éducatif national. Cela peut se traduire par les actions suivantes :

- Elaborer un Programme national d'initiation à la création artistique, à la culture et au patrimoine. Ce programme adressé aux écoles et collèges sera composé de diverses animations (ateliers, visites de sites et monuments, projections documentaires, musées...);
- Introduire et renforcer dans les universités publiques et privées, instituts et grandes écoles, des unités d'enseignement artistique technique et/ou théorique intégrées au programme LMD (Licence – Maîtrise – Doctorat) ou sous forme de modules indépendants ;
- Initier dans les établissements scolaires et universitaires des activités de promotion culturelle et artistique.

Faire former les artistes dans les institutions spécialisées nationales, sous-régionales et internationales.

Négocier et signer des ententes avec le ministère chargé de la communication afin de l'associer étroitement à la sensibilisation de la population à la création artistique, à la promotion du patrimoine et aux valeurs culturelles. Cette entente doit pouvoir s'élargir aux médias privés.

Renforcer la dimension service public des médias d'Etat, en les orientant davantage vers la création artistique, la promotion du patrimoine culturel.

Encourager la pratique amateur de l'expression artistique, à travers des foires, salons, festivals et autres événements à caractère régional ou national, pour former les futurs talents et les futurs publics culturels.

Sensibiliser les populations sur l'importance de la culture dans le développement durable, en associant les médias (articles de presse, émissions radio et télévision) et les agences de communication (réalisations de posters et campagnes d'affichage).

Améliorer le statut social de l'artiste, en associant les médias (articles de presse, émissions radio et télévision) et les agences de communication (réalisations de posters et campagnes d'affichage).

Améliorer l'offre d'informations sur les métiers artistiques et culturels et leurs retombées économiques.

Améliorer l'offre d'informations sur les activités culturelles et leurs retombées économiques.

Envisager la création d'un Institut national de pratiques artistiques, avec une forte orientation vers le design d'objets et le multimédia (accent sur la créativité et le management culturel).

Professionnaliser les moyens de communication et d'information (interne et externe) du ministère en charge de la culture, pour satisfaire aux énormes besoins en connaissances et en informations de son propre personnel et du milieu culturel.

Sensibiliser et éduquer sur le trafic des biens culturels.

### **Acteurs**

Gouvernement

Ministère en charge de la culture

Ministère en charge l'éducation nationale

Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ministère en charge de la communication

Ministère en charge de la planification et du développement  
Ministère en charge de l'économie et des finances  
Ministère en charge des affaires étrangères et de la coopération  
Directions régionales des arts et de la culture (DRAC)  
Institut régional d'enseignement supérieur et de recherche en  
développement culturel  
Partenaires en développement  
Institutions régionales, continentales et internationales  
Les regroupements d'artistes et associations culturelles  
Experts culturels nationaux, continentaux et internationaux  
Entreprises partenaires  
Collectivités locales  
Villes jumelées

### **Financement**

Budget général de l'Etat  
Fonds d'aide à la Culture (FAC)  
Partenaires en développement  
Institutions régionales, continentales et internationales  
Entreprises partenaires  
Fondations  
Collectivités locales  
Villes jumelées  
Fonds privés et mécénat

### **Echéances**

Court, moyen et long termes.

## **Axe 2. Patrimoine et Identité**

*Sur les dix années à venir, il s'agira de continuer le travail d'inventaire, en renforçant les dispositifs de sauvegarde et de protection du patrimoine, les ressources humaines et les compétences, les structures (publiques, associatives...) impliquées dans la valorisation, la promotion et la diffusion du patrimoine national.*

### **2-1. Objectif prioritaire : inventaire, sauvegarde, promotion et valorisation**

#### **Actions**

Elaborer un plan national d'inventaire, de sauvegarde, de promotion et de partage du patrimoine culturel. Ce plan se traduira par les actions suivantes :

- Poursuivre la politique d'inventaire du patrimoine culturel national ;
- Publier la liste des sites et monuments répertoriés et géoréférencés (Editions et site internet) ;
- Numériser le patrimoine national ;
- Lutter contre le trafic illicite des biens culturels ;
- Viabiliser les sites et monuments par l'installation de péages, de boutiques, de lieux d'hébergement et de restauration ;
- Sensibiliser les populations riveraines sur la valeur inestimable de ces sites à travers des campagnes publicitaires ;
- Impliquer les Comités villageois de développement (CVD) et les Comités de développement de quartiers (CDQ) dans la promotion et la préservation des sites.
- Organiser les Journées nationales et régionales du patrimoine ;
- Réaliser des films de promotion des sites et monuments, en partenariat avec les chaînes de télévision ;
- Créer un site web sur le patrimoine culturel national ;
- Editer un Catalogue Atlas illustré du patrimoine culturel national.
- Valoriser le patrimoine à travers des expositions sur les réalités culturelles et sociales nationales ;

- Reconnaître les grandes personnalités artistiques du pays à travers la réalisation de monuments, de fresques ou de films pour les faire connaître et leur rendre hommage ;
- Remettre des prix aux artistes et acteurs culturels méritants et représentatifs.

### **Acteurs**

Gouvernement

Ministère en charge de la culture

Direction régionale des arts et de la culture

Direction du patrimoine

Institut régional d'enseignement supérieur et de recherche en développement culturel

UNESCO

ISESCO

OIF

Partenaires en développement

Institutions régionales, continentales et internationales

Comités villageois de développement (CVD)

Comités de développement de quartiers (CDQ)

Les regroupements associatifs partenaires

Experts nationaux, continentaux et internationaux

Entreprises partenaires

Fondations

Collectivités locales

Villes jumelées

### **Financement**

Fonds d'aide à la Culture (FAC)

UNESCO

ISESCO

OIF

Partenaires en développement

Institutions régionales, continentales et internationales

Entreprises partenaires

Fondations

Collectivités locales

Villes jumelées

**Echéances**

Court, moyen et long termes.





## **Axe 3. Structures, Infrastructures et Equipements**

*Sur les dix années à venir, il faudra investir dans les infrastructures et les équipements culturels sur toute l'étendue du territoire national.*

### **3-1. Objectif prioritaire : construction et réhabilitation des locaux et équipements du ministère en charge de la culture et des directions régionales des arts et de la culture**

#### **Actions**

Elaborer un plan national de réhabilitation, de construction et d'équipement des locaux de l'administration culturelle. Ce plan se traduira par les actions suivantes :

- Réhabiliter les bâtiments et bureaux annexes du ministère en charge de la culture ;
- Attribuer de nouveaux locaux aux directions régionales des arts et de la culture ;
- Equiper les locaux de l'administration culturelle à Lomé et dans les régions en outils informatiques (ordinateurs, imprimantes, scanners, internet...) et en matériels bureautiques suffisants ;
- Equiper en véhicules les cadres du ministère et les responsables des directions régionales des arts et de la culture.

### **3-2. Objectif prioritaire : réhabilitation et construction d'infrastructures et équipements culturels**

#### **Actions**

Elaborer un programme national de réhabilitation, de construction et d'équipement d'infrastructures culturelles. Ce plan se traduira par les actions suivantes :

- Créer un complexe culturel d'une capacité d'accueil suffisante et l'équiper de manière à répondre aux normes professionnelles.
- Transformer le Palais des gouverneurs en lieu culturel

polyvalent moderne et bien équipé. Lieu de partage et de forte fréquentation (grâce à un plan de communication adaptative élaboré à cet effet), cet endroit devra rassembler différents services, offres et activités culturelles (salles de spectacle, d'exposition, de conférence...). Riche en programmations, ce lieu devra être équipé en logistique ultra professionnelle (son, lumière, décoration...) et en outils informatiques multimédias (ordinateurs, vidéoprojecteurs, internet...)

- Réhabiliter et rééquiper les infrastructures culturelles importantes du pays (Palais des Congrès de Lomé et de Kara ...)
- Réhabiliter, construire et équiper des centres culturels publics à Lomé et dans les régions administratives, de sorte qu'ils disposent de salles de spectacles et d'expositions ;
- Réhabiliter, construire et équiper des centres communautaires à Lomé et dans les régions administratives, de sorte qu'ils disposent de salles de spectacles et d'expositions ;
- Construire et équiper des salles alternatives de spectacle de capacités d'accueil moyennes à Lomé ;
- Construire et équiper une Galerie nationale pour les arts visuels dans la capitale ;
- Construire et équiper des Maisons des arts et de la culture dans les préfectures et cantons du pays, équipées de manière à rassembler plusieurs offres, services et activités artistiques et culturels (spectacles, expositions, conférences, ateliers...)
- Soutenir les organismes culturels privés ou publics disposant d'infrastructures équipées ou faisant un réel effort dans ce sens ;
- Réhabiliter, construire et équiper des musées et bibliothèques du pays, avec enrichissement des fonds culturels en objets d'art, livres, revues, publications... ;
- Mettre en place un comité spécialisé pour piloter le programme national de réhabilitation, de construction et d'équipement des infrastructures culturelles ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi et de contrôle de ce comité.

## **Acteurs**

Gouvernement

Ministère en charge de la culture

Direction régionale des arts et de la culture

Partenaires en développement

Institutions régionales, continentales et internationales

Entreprises partenaires

Collectivités locales

Villes jumelées

## **Financement**

Fonds d'aide à la Culture (FAC)

Partenaires en développement

Institutions régionales, continentales et internationales

Entreprises partenaires

Elites et diasporas

Collectivités locales

Villes jumelées

Fondations

## **Echéances**

Court, moyen et long termes.



## **Axe 4. Vie culturelle et gestion culturelle**

*Dans les dix années à venir, tous les acteurs du milieu culturel doivent se sentir soutenus. Chaque événement artistique et culturel qui renforce la renommée du pays doit trouver un soutien décisif et constant.*

### **4-1. Objectif prioritaire : visibilité de l'expression artistique nationale**

#### **Actions**

Créer un site web sélectif sur les artistes majeurs du pays, avec une arborescence reflétant la diversité des métiers.

Editer des catalogues sectoriels sélectifs et illustrés des artistes majeurs du pays.

### **4-2. Objectif prioritaire : réseautage et regroupements culturels**

#### **Actions**

Identifier les manifestations culturelles du pays pour constituer une base de données nationale.

Identifier les associations, groupes, organismes à caractère culturel ainsi que les responsables et leurs contacts (nom, téléphone, email, sites et/ou réseaux sociaux), pour constituer une base de données nationale des acteurs culturels.

Mettre en place une base de données sectorielle et générale des artistes du pays.

Développer les regroupements professionnels entre artistes (partage d'informations, de connaissances et d'expériences).

Développer les regroupements professionnels entre organismes culturels (partage d'informations, de connaissances et d'expériences).

Développer des réseaux professionnels interrégionaux (régions administratives) : échanges d'informations, de connaissances et d'expériences, partenariats événementiels).

Organiser le réseautage des artistes du pays avec des professionnels continentaux et internationaux.

Organiser le réseautage des regroupements associatifs nationaux avec des fondations, associations et institutions internationales.

### **4-3. Objectif prioritaire : appui à la création et à l'innovation**

#### **Actions**

Développer des politiques sectorielles à l'instar de la politique du livre, couvrant tous les domaines significatifs de la création artistique nationale.

Assurer la diversité des expressions artistiques locales, régionales et nationales, en encourageant toutes les formes d'art (scéniques, plastiques, littéraires, culinaires, spectacles, cinéma, artisanat...)

Concevoir des mesures de détection et de soutien des initiatives locales, régionales et nationales qui reflètent les courants innovants et émergents.

Concevoir des mesures de soutien aux organismes de la relève artistique.

Soutenir les programmes allant dans le sens de la promotion de la relève artistique.

Développer les industries culturelles et créatives en soutenant les entreprises locales, régionales et nationales à caractère culturel.

Inciter à la production d'œuvres par les médias nationaux.

#### **4-4. Objectif prioritaire : diversification de l'offre culturelle**

##### **Actions**

Instituer une Semaine nationale de la culture.

Elle devra mobiliser pendant sept jours les plus hautes autorités du pays autour d'événements culturels et de spectacles artistiques, avec l'encouragement de port des tenues traditionnelles et la consommation des produits locaux. Semaine récréative et créative, qui devra également donner lieu à des conférences, colloques, des expositions et séminaires sur les grandes questions touchant aux arts, au patrimoine et à la culture. Chaque édition devra mettre l'une de nos régions à l'honneur. Chaque édition devra être thématique et inviter artistes et organismes culturels à créer en fonction du thème choisi.

Réhabiliter les festivals scolaires et universitaires d'expressions artistiques en collaboration avec le ministère en charge des enseignements.

Soutenir les évènements qui ont fait leurs preuves par le sérieux de l'organisation et des initiateurs.

Créer l'Ordre national du mérite culturel (ONMC).

Dynamiser davantage les semaines culturelles scolaires et universitaires.

Veiller à l'attractivité touristique du pays, en renforçant les industries du tourisme et des loisirs.

#### **4-5. Objectif prioritaire : communication culturelle**

##### **Actions**

Professionnaliser les médias et journalistes culturels, grâce à des ateliers et séminaires de formation spécialisée.

Renforcer les capacités en communication et en information culturelles des artistes et des organismes culturels, en s'appuyant sur la formation, le réseautage et l'internet.

#### **4-6. Objectif prioritaire : lutte contre la piraterie (piratage)**

##### **Actions**

Renforcer la protection juridique des artistes, des œuvres et des biens culturels.

Protéger la création et les créateurs par le vote du statut de l'artiste.

Renforcer le Bureau togolais du droit d'auteur (BUTODRA), en lui donnant les moyens de sa mission et en adoptant des mesures coercitives

Créer et mettre à la disposition du BUTODRA une Brigade spécialisée.

Renforcer les capacités de communication et de sensibilisation du BUTODRA.

Relooker le site du BUTODRA, de manière à le rendre plus moderne et plus attrayant.

Assurer une collaboration interministérielle dynamique et efficace pour lutter contre la piraterie.



## **4-7. Objectif prioritaire : diversité de l'expression culturelle**

### **Actions**

Renforcer la cohésion sociale et culturelle du pays, en veillant à la valorisation de l'identité nationale.

Soutenir les programmes allant dans le sens de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Promouvoir les identités en soutenant tous les programmes œuvrant dans le sens du respect de la différence.

Promouvoir la participation de la jeune fille aux activités culturelles en soutenant les expressions artistiques féminines.

Renforcer la capacité d'expression créative de la Jeunesse, en encourageant l'initiative des jeunes, tout en veillant au respect du genre.

Promouvoir la participation des personnes en situation de handicap à l'action culturelle.

### **Acteurs**

Gouvernement

Ministère en charge de la culture

Ministère en charge de l'éducation nationale

Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ministère en charge du tourisme

Ministère en charge de la communication

Ministère en charge du commerce

Ministère en charge de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales

Ministère en charge de la sécurité

Ministère en charge du développement à la base, de l'artisanat,

de la jeunesse et de l'emploi des jeunes  
Ministre en charge de la promotion de la femme  
Directions régionales des arts et de la culture  
Partenaires en développement  
Institutions régionales, continentales et internationales  
Bureau togolais du droit d'auteur  
Institutions diverses  
Organismes culturels  
Associations culturelles des jeunes  
Associations et regroupements d'artistes  
Associations de presse, de médias ou de journalistes  
Associations militant en faveur des droits de la femme,  
Associations militant en faveur des personnes vivant avec des handicaps  
Entreprises partenaires  
Collectivités locales  
Villes jumelées

### **Financement**

Fonds d'aide à la Culture (FAC)  
Partenaires en développement  
Institutions régionales, continentales et internationales  
Entreprises partenaires  
Fondations  
Collectivités locales  
Villes jumelées

### **Echéances**

Court et moyen termes.

## **Axe 5. Financement des arts et de la culture**

*Dans les dix années à venir, même si le problème du financement de la culture n'est pas complètement réglé, il devra trouver une nette amélioration. Cela peut faire l'objet de plaidoyer et de lobbying de la part de l'autorité compétente.*

### **5-1. Objectif prioritaire : utiliser efficacement le Fonds d'aide à la culture**

#### **Actions**

La création du Fonds d'aide à la culture constitue une source de financement très attendue, y compris dans les régions. Ce fonds est capital et doit compléter de façon autonome les moyens (eux-mêmes majorés) du ministère en charge de la culture.

Faire l'effort chaque année de relever le Fonds d'aide à la culture substantiellement de manière à subvenir suffisamment aux besoins et aux attentes du milieu culturel.

Etablir des critères objectifs d'attribution de financement aux demandeurs en veillant au respect scrupuleux de ces critères.

### **5-2. Objectif prioritaire : financement public**

#### **Action**

Majorer le budget alloué au ministère en charge de la culture afin de lui permettre de réaliser la mission que la Politique culturelle lui assigne. Cela vaut également pour les Directions régionales des arts et de la culture.

### **5-3. Objectif prioritaire : actions publiques en faveur du financement**

#### **Actions**

Renforcer, négocier et nouer des alliances de coopération avec tous les partenaires susceptibles d'intervenir dans le financement de la culture.

Prendre des mesures d'incitation visant à renforcer la participation du secteur privé et des collectivités locales au financement de la culture.

Passer et/ou ratifier les accords nécessaires avec la communauté internationale pour faciliter le financement venant de l'extérieur.

Passer et/ou ratifier les accords nécessaires avec la communauté internationale pour faciliter le commerce des produits culturels et la lutte contre le trafic des biens culturels.

### **5-4. Objectif prioritaire : financement privé**

#### **Actions**

Négocier une entente de développement culturel avec le milieu des affaires et le Patronat.

Prendre des mesures incitatives visant à encourager le sponsoring des entreprises en faveur des arts et de la culture.

Prendre des mesures incitatives visant à encourager le mécénat culturel.

Etablir des critères objectifs d'attribution du financement privé aux demandeurs en veillant au respect scrupuleux de ces critères.

Encourager l'implication financière du secteur privé dans les régions.

Encourager les particuliers, dans le cadre du mécénat, à financer la culture, par la mise en place de mesures incitatives.

## **5-5. Objectif prioritaire : financement institutionnel**

### **Action**

Plaider et obtenir une meilleure implication des institutions sous-régionales, continentales et internationales dans le financement de la culture.

## **5-6. Objectif prioritaire : financement innovant**

### **Action**

Elaborer un Programme stratégique national de recherche de financement de la culture géré par un comité spécial au sein du ministère ou un cabinet privé spécialisé. Sa mission sera de trouver des fonds pour financer la culture. Ce comité fera l'objet de suivi et de contrôle chaque année.

### **Acteurs**

Gouvernement

Ministère en charge de la culture

Ministère en charge de l'économie et des finances

Ministère en charge des affaires étrangères et de la coopération

Ministère en charge du commerce et de la promotion du secteur privé

Directions régionales des arts et de la culture

Partenaires en développement

Institutions régionales, continentales et internationales

Entreprises partenaires

Collectivités locales

Personnalités du secteur culturel

Organismes culturels

Particuliers

### **Financement**

Gouvernement

Ministère de l'économie et des finances

Partenaires en développement

Institutions régionales, continentales et internationales

UEMOA

CEDEAO

Union Africaine

Groupe ACP

Union Européenne

UNESCO

ISESCO

PNUD

OIF

Fondations

Divers organismes

Entreprises partenaires

Collectivités locales

Partenaires associés.

Villes jumelées

Particuliers

### **Echéances**

Court, moyen et long termes.

## **Axe 6. Décentralisation et dynamisme culturel**

*Pendant les dix années à venir, le chantier de la décentralisation doit être une priorité permanente du gouvernement et ce, sur toutes les questions contenues dans les sept axes autour desquels tourne le présent plan.*

### **6-1. Objectif prioritaire : redynamisation de l'action culturelle dans les régions**

#### **Actions**

Créer des Directions préfectorales des arts et de la culture afin de renforcer la déconcentration culturelle.

S'assurer de la représentativité des différentes sensibilités socioculturelles dans l'organisation des activités culturelles régionales, et la célébration des fêtes traditionnelles notamment.

Repenser l'organisation des fêtes traditionnelles de manière à remobiliser et impliquer les jeunes générations, les associant davantage à toutes les étapes de l'organisation et de la célébration.

Redynamiser les ateliers de réflexion lors de la célébration, rassemblant toutes les sensibilités socioculturelles concernées, sur des thématiques relatives au développement local.

Faire de la célébration des fêtes traditionnelles un forum dynamique de développement local.

S'assurer de la participation des artistes et du milieu culturel.

Veiller à ce que les organisateurs s'associent davantage aux acteurs culturels capables d'innovation.

Veiller à ce que les organisateurs mobilisent davantage les milieux du commerce, des affaires et les entreprises.

### **Acteurs**

Comité d'organisation  
Ministère en charge de la culture  
Ministère en charge du commerce  
Direction régionale des arts et de la culture  
Organismes culturels  
Entreprises partenaires  
Populations de la région  
Elites et diasporas  
Entreprises partenaires  
Collectivités locales  
Villes jumelées

### **Financement**

Comité d'organisation  
Fonds d'aide à la culture (FAC)  
Elites et diasporas  
Entreprises partenaires  
Collectivités locales  
Villes jumelées  
Fondations

### **Echéances**

Court, moyen et long termes.



## **Axe 7. Coopération culturelle et diplomatie culturelle**

*Le rayonnement de la culture togolaise dépend aussi de la diplomatie culturelle et de la diplomatie d'influence menées par le gouvernement, à travers le ministère en charge des affaires étrangères et de la coopération. Le soft power à la togolaise doit ainsi être une bataille de chaque instant. Le soft power est une méthode de gouvernance qui se traduit par la capacité d'un pays à élargir son pouvoir d'attraction, en employant l'action culturelle pour séduire et agir au profit du développement.*

### **7-1. Objectif prioritaire : engager la bataille de la diplomatie culturelle**

#### **Actions**

Créer des postes de conseiller culturel dans les ambassades et représentations diplomatiques du Togo à l'étranger.

Nommer des professionnels de la culture et des arts aux postes de conseillers culturels créés dans les ambassades et représentations diplomatiques du Togo à l'étranger.

Mener une diplomatie active en faveur du jumelage de nos villes et de nos régions avec des villes et régions du continent et du monde, sous une très forte implication du ministère en charge des affaires étrangères et de la coopération.

Passer et/ou ratifier les accords nécessaires avec la communauté internationale pour faciliter la circulation des artistes et des biens culturels.

Négocier des accords de coopération culturelle avec les pays émergents.

Renforcer la coopération culturelle avec les pays limitrophes du Togo par des actions concrètes et des événements culturels coproduits.

Passer et/ou ratifier les accords nécessaires avec la communauté internationale pour développer les ressources humaines, les infrastructures et équipements, les industries culturelles et créatives.

## **7-2. Objectif prioritaire : le soft power à la togolaise**

### **Action**

Associer les artistes et rendre visibles leurs œuvres lors des déplacements des plus hautes autorités du pays, à commencer par la Présidence de la République, afin de conforter le soft power et le génie togolais. Cette politique peut se mener sur la base d'une rotation régionale.

### **Acteurs**

Gouvernement

Ministère en charge de la culture

Ministère en charge des affaires étrangères et de la coopération

Ministère en charge de l'économie et des finances

Partenaires en développement

Institutions régionales, continentales et internationales

### **Financement**

Fonds d'aide à la culture (FAC)

### **Echéances**

Court, moyen et long termes.

## Risques liés à l'exécution du plan stratégique

Une série d'éléments objectifs ou imprévus peuvent être ou devenir des obstacles ou entraves à l'exécution du présent plan. Par exemple, l'insuffisance des ressources humaines publiques et privées, la non-implication de tous les acteurs, le manque de volonté politique, la sous-estimation des enjeux liés au développement culturel, l'ignorance de la place et du rôle de l'artiste et des arts. L'incapacité à mobiliser les ressources financières nécessaires est de son côté une entrave sérieuse à l'exécution de ce plan. A cet effet, il est important de prévoir la budgétisation exhaustive de chaque action recommandée.

## Suivi et évaluation

L'efficacité et l'efficacités de la politique culturelle et de sa mise en œuvre devront faire l'objet d'une évaluation triennale qui permettra de mesurer le chemin parcouru, de programmer l'action culturelle sur les trois années suivantes, donnant si nécessaire lieu à certaines adaptations ou aménagements.

L'évaluation et le suivi devront être confiés à un service compétent ou à un consultant.

Au cours de sa dernière année d'exécution, le Plan stratégique national et décennal de l'action culturelle au Togo devra faire l'objet d'une évaluation complète. L'efficacité de l'ensemble des actions menées, leur contribution à l'atteinte des objectifs principaux de la politique culturelle et leurs impacts sur les conditions de vie et de travail des artistes et acteurs de la culture, seront ainsi appréciés.

Un état des lieux des nouveaux besoins et priorités du secteur sera ensuite envisagé, de même qu'un nouveau plan stratégique.











Convention sur la protection et  
la promotion de la diversité  
des expressions culturelles

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100